

SAINT-VINCENT



LAVELLE



Quelques petites données sur Saint-Vincent (63320)

- ♦ Le village se compose d'un bourg et du lieu-dit Lavelle.
- ♦ Le bourg est traversé par la Couze Pavin, et par un béal
- ♦ La commune s'étend sur 6km², avec une altitude allant de 460 à 580m d'altitude.
- ♦ Il y a 419 habitants (INSEE, 2024) dont une centaine dans le village de Lavelle
- ♦ Mr COSTE Yves est le maire depuis 2008

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à vous,

Vous venez de vous installer dans notre commune et nous en sommes très heureux !

Au nom de tout le conseil municipal, je tiens à vous souhaiter la bienvenue
à SAINT VINCENT - LAVELLE



Ce livret d'accueil a été conçu pour apporter une réponse aux diverses interrogations que vous pourriez avoir.

Il vous permettra de découvrir votre nouvel environnement et de vous l'approprier pour faciliter votre quotidien.

Pour vous présenter notre village en quelques mots...
SAINT VINCENT est une petite commune agréable,
située à 35kms au sud de Clermont-Ferrand,
et à une dizaine de kilomètres de l'ouest d'Issoire sur la route du Sancy,
à proximité des commodités mais avec le calme des petits bourgs.

Les services municipaux et vos élus se tiennent à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser

Yves COSTE,
Maire de Saint-Vincent

POUR S'INFORMER SUR LES ACTUALITES DE SAINT-VINCENT / LAVELLE

La commune dispose de trois panneaux d'affichage

L'un devant la Mairie à Saint-Vincent

Le deuxième sur le mur de la salle de Lavelle

Le troisième (pour les animations et les expositions) sur le mur du bar-restaurant, Place de la Fontaine

www.saintvincent63.fr est régulièrement mis à jour, vous y retrouverez tous les formulaires, les arrêtés municipaux, départementaux et préfectoraux en vigueur.



Téléchargez l'application « Panneau-Pocket »
en scannant le QR-code
pour recevoir toutes les informations et alertes
de la commune en temps réel !



POUR CONTACTER LA MAIRIE

☎ 04 73 71 15 86

📍 35 Route des Clos 63320 SAINT-VINCENT

✉ contact@mairiesaintvincent.fr

🌐 www.saintvincent63.fr

🕒 OUVERTURE AU PUBLIC

Le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00, et le mardi de 14h à 17h30

🕒 HORAIRES DE PRÉSENCE DE LA SECRÉTAIRE (joignable par téléphone et email)

Lundi : 08h45 - 12h30 / 13h00 - 17h00

Mardi : 08h45 - 12h30 / 13h00 - 17h30

Mercredi : 08h30 - 12h00

Jedi : 08h45 - 12h30 / 13h00 - 17h00





Vendredi : 08h45 - 12h30 / 13h00 - 17h00

Photocopies en mairie

- 0,20€ / copie A4 couleur

- 0,35€ / copie A3 couleur

LE CONSEIL MUNICIPAL


-  Mr Yves COSTE, Maire
-  1 Mr José VAZ DE AZEVEDO, 1^{er} adjoint
-  2 Mr David DENIZIOT, 2^{ème} adjoint
-  3 Mme Martine AUDRAS, 3^{ème} adjointe
- ◆ Mme BERTHAUT Marie
- ◆ Mr Alexis DARSEZ
- ◆ Mme Anne-Marie DISSAY
- ◆ Mme PRUGNE Sophie
- ◆ Mr ROUX Bruno
- ◆ Mr VERLHAC Jean-Pierre

Chaque convocation du Conseil municipal est affichée dix jours avant la réunion sur le panneau d'affichage devant la Mairie et celui de la salle de Lavelle. Les réunions sont publiques et les comptes-rendus sont, ensuite, affichés sur les deux panneaux, consultables en Mairie et publiés sur le site internet de la commune.

L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE, dite aussi API

La commune de St Vincent fait partie des 88 communes qui constituent l'Agglo Pays d'Issoire.

La communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire est une structure intercommunale, fonctionnelle depuis le 1^{er} janvier 2017. L'API a plusieurs compétences obligatoires telles que le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, l'eau, l'assainissement des eaux usées, les politiques de la ville, tout ce qui est en lien avec les aires d'accueil des gens du voyage et d'autres compétences fonctionnelles et facultatives. Pour la commune de St Vincent, c'est, par exemple, l'API qui gère tout le service de l'accueil des enfants de 0 à 11 ans (crèche, périscolaire et centre de loisirs)

 04 15 62 20 00

 20 Rue de la liberté BP90162 63504 Issoire Cedex


 www.capissoire.fr


INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année, soit :

- Faire les démarches en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- Vous rendre en Mairie
- ◆ Si vous souhaitez le faire en Mairie, vous pouvez prendre rdv au préalable et venir muni(e) de votre **carte d'identité et d'un justificatif de domicile (à votre nom)**.

RECENSEMENT MILITAIRE

 Il faut avoir 16 ans révolus, et se présenter en mairie avant la fin du 3^{ème} mois qui suit le 16^{ème} anniversaire. Le jeune peut venir seul ou accompagné par un parent (mais sa présence est indispensable !).


 Il faut la carte d'identité du jeune recensé, la carte d'identité d'un des deux parents, le livret de famille et un justificatif de domicile


PIÈCES D'IDENTITÉ


Seules les communes équipées du système biométrique sont habilitées à réceptionner les demandes de **Carte Nationale d'Identité (CNI)**. Il faudra vous rendre dans les communes équipées les plus proches : **Champeix / Issoire / Brassac-les-Mines** pour déposer votre dossier de demande de carte nationale d'identité. Veillez à bien consulter au préalable la mairie dans laquelle vous souhaitez faire les démarches. Il est possible que la mairie vous demande de venir avec la pré-demande déjà effectuée sur Internet.


Maison France Services Champeix : 04 15 62 20 17

ÉTAT CIVIL

 **Actes de Naissances, Décès, Mariages** : Tous les actes qui ont été faits à la Mairie sont disponibles sur demande faite à la Mairie. Cependant, pour les actes de moins de 75 ans, il vous faudra justifier de votre lien direct avec la personne concernée par l'acte.

 **Dossier de mariage** : Il faut venir en Mairie pour récupérer le guide des futurs époux, et fixer une date avec Monsieur le Maire. Toutes les démarches à effectuer sont expliquées dans le guide qui vous sera donné ainsi que les délais à respecter entre la réception des documents et la date de la cérémonie.

 **Dossier de PACS** : Tout comme pour le mariage, il faut vous rendre en mairie pour récupérer le guide du PACS. Les démarches à faire vous sont expliquées. Il vous faudra également fixer une date avec Monsieur le Maire.

 **Baptême civil** : Le dossier à remplir et la liste des pièces à fournir vous sont donnés en Mairie. La date du baptême est fixée en accord avec Monsieur le Maire.

URBANISME

Il faudra venir en Mairie pour toute demande d'urbanisme. Le dossier peut être déposé en papier au secrétariat de la mairie. Veuillez noter toutefois que suivant votre demande, plusieurs exemplaires du CERFA sont demandés.

Les demandes de CUa (certificats d'urbanisme) pour simple information doivent être fournis en deux exemplaires, celles de **CUb** (pour opération) doivent être fournis en trois exemplaires.

Pour toute construction allant de 5m² à 20m², ou toute modification de la façade, de la toiture, etc, il vous est demandé de faire une **DP (déclaration préalable)** qui doit être fournie en trois exemplaires.

Pour toute construction supérieure à 20m², il vous sera demandé un **PC (permis de construire)**, à fournir en trois exemplaires également.

Pour chaque demande formulée, la suite de la procédure (récépissé de dépôt et arrêté de la demande) peut être effectuée par mail.


Les demandes sont transmises au **service instructeur de l'Agglo** qui se permettra de vous contacter pour toute demande de renseignements complémentaires.

Toute demande de renseignements concernant le **cadastre** peut se faire par cerfa envoyé par mail ou en Mairie directement.

ÉCOLES

De la petite section au CP, l'accueil des enfants se fait à l'école de St Floret.


Contact : Mme Karine GIROUX

 04 73 71 17 63

 ecole.st-floret.63@ac-clermont.fr

Du CE1 au CM2, l'accueil se fait à l'école de St Vincent


Contact : Mr Steve LEREAU

 06 42 17 37 66

 ecole.st-vincent.63@ac-clermont.fr

Périscolaire

Pour l'accueil du périscolaire, merci de contacter l'accueil de Champeix

 04 73 96 76 14 / 06 40 28 56 06

 periscolaire-champeix@capissoire.fr


La permanence a lieu sur rdv.

L'accueil des enfants se fait à la salle de périscolaire de St Vincent, de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30.

Cantine



Menus : <https://www.etapeauvergne.fr/restauration> > Menus de la semaine ECOLES

Contact : Mme Emmanuelle DELORME pour toute inscription ou annulation de repas (**48h avant**)

 06 43 72 86 83.



CRÈCHE (RPE Champeix)

Contact : Pôle petite enfance, rue du Foirail - 63320 Champeix

 04 73 55 87 42 ou  ram-champeix@capissoire.fr

CENTRE DE LOISIRS (de 3 à 11 ans)

Lieu d'accueil : Complexe multi-activités rue de la Pétauine - 63320 Chidrac

 04 73 54 09 99 ou  alsh-chidrac@capissoire.fr


Horaires : 7h30-18h du Lundi au vendredi pendant Les vacances scolaires et tous les mercredis en période scolaire


Inscriptions : <https://enfancejeunesse.capissoire.fr/>

SERVICES TECHNIQUES

Pour toute demande relative au ramassage des ordures ménagères et tri sélectif, pour toute demande concernant un problème rencontré sur la voirie, dans le village ou autre, il faudra vous adresser à Monsieur le Maire, auprès du secrétariat de la mairie ou auprès de l'agent communal que vous pouvez trouver dans les rues du bourg ou de Lavelle.



DÉCHETTERIE de MONTAIGUT-LE-BLANC

 Route de Reignat 63320 MONTAIGUT-LE-BLANC


 04 73 96 72 11

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00. Fermé le Lundi

 L'accès à la déchetterie est uniquement possible avec la carte. Le formulaire est disponible sur le site internet de la mairie. Il vous faudra remplir le formulaire et y joindre un justificatif de domicile. Le tout à renvoyer par mail ( sictomdescouzes@orange.fr). N'hésitez pas à venir à la Mairie si vous souhaitez vous faire accompagner dans la démarche.

DÉCHETS VERTS

Pour tout dépôt de déchets verts, veuillez-vous adresser **auprès de la Mairie** ( 04 73 71 15 86)

ASSAINISSEMENT


L'Agglo Pays d'Issoire possède la compétence assainissement. Lors de la vente d'un bien immobilier, les notaires demandent à ce qu'un diagnostic soit effectué. Vous retrouverez le formulaire à renvoyer à l'Agglo en cliquant sur le site internet de la mairie. N'hésitez pas à venir à la Mairie si vous souhaitez vous faire accompagner dans la démarche.

Contact : Agglo Pays d'Issoire BP 90162 – 63500 ISSOIRE  cycledeleau@capissoire.fr

TRANSPORTS CHERPA

L'Agglo Pays d'Issoire a mis en place un système de transport urbain et péri-urbain à la demande. Pour la commune de St Vincent, les trajets vers Issoire (centre-ville et équipements sportifs) sont le mercredi après-midi entre 13h30 et 17h30 et le samedi matin entre 7h30 et 13h, et vers Champeix le vendredi matin entre 9h30 et 13h. L'abonnement est de 12€/an et par personne pour l'ensemble du réseau.

Toutes les inscriptions et les paiements se font en ligne sur www.capissoire.fr.


 Pour réserver votre CHERPA à la demande, il vous suffit d'appeler le 04 73 60 41 75 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou par internet capissoire.fr. Toutes les demandes sont possibles jusqu'à la veille du trajet à 12h.

Contact : Agglo Pays d'Issoire

 04 15 62 20 03 ou  mobilite@capissoire.fr

POUR TOUTE AUTRE QUESTION, POUR TOUT RENSEIGNEMENT

N'hésitez pas à contacter la Mairie

 **04 73 71 15 86**

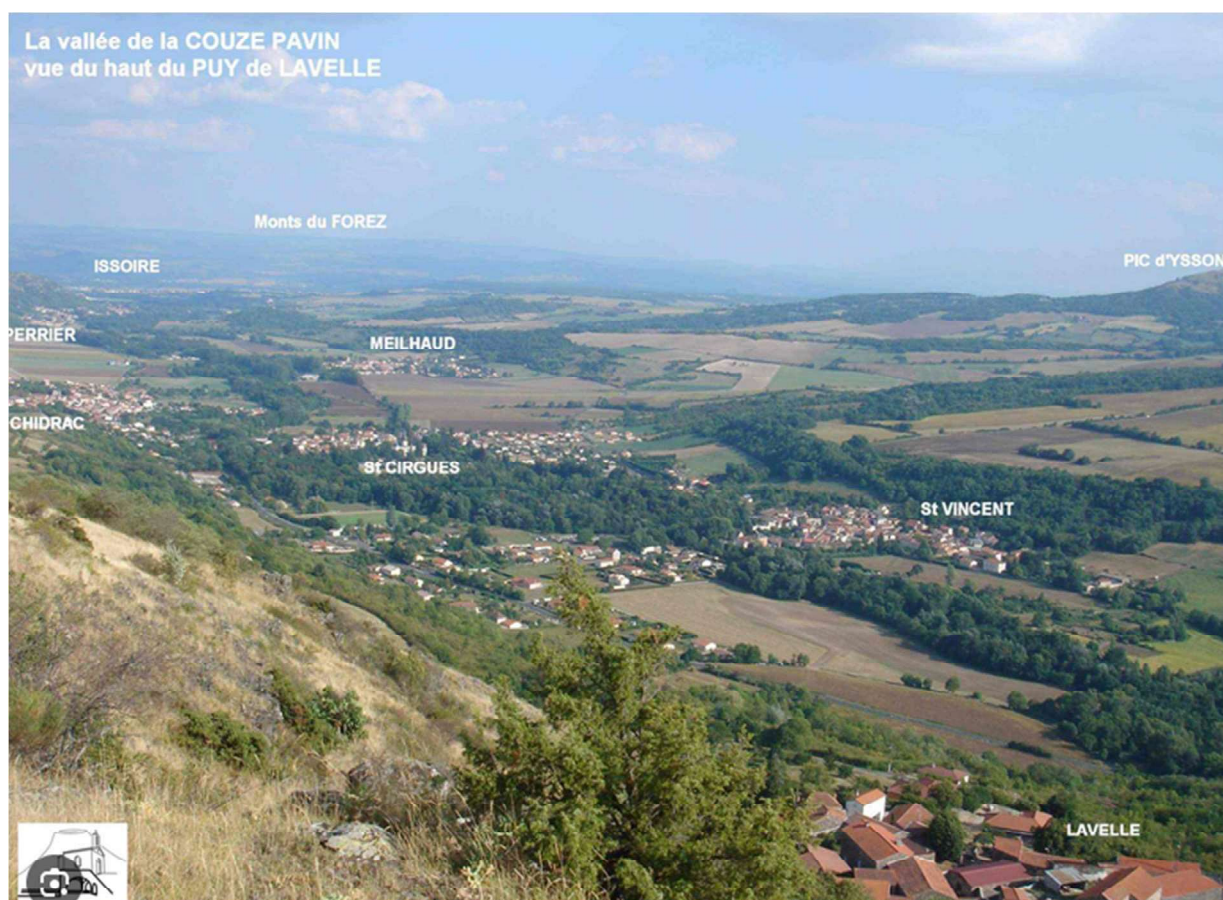
 **35 Route des Clos 63320 SAINT-VINCENT**

 [**contact@mairiesaintvincent.fr**](mailto:contact@mairiesaintvincent.fr)

 [**www.saintvincent63.fr**](http://www.saintvincent63.fr)



*Le bourg de
St Vincent*



*Vue sur Saint Vincent
depuis Lavelle*

